

PROCES VERBAL du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du

10 septembre 2020 à Moncetz l'ABBAYE

L'an deux mil vingt, le Dix Septembre à dix-huit heures, le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à Moncetz l'Abbaye sous la présidence de Mme CHEVALLOT Pascale.

Présents : ARRIGNY : VIBLER Richard, BRANDONVILLERS : GOYHENECHÉ Dominique, CHATILLON S/ BROUE : // , CLOYES S/ MARNE: ROYER Jean-Louis, DOMPREMY : VINCENT Jocelyne, DROSNEY : LE ROY Emmanuel, ECOLLEMONT : CHRUSTOWSKI Albert, ECRIENNES : BONNEFOI Jean-Marc, FAVRESSE : LOISELET Florence, GIFFAUMONT : CALABRESE Jean-Pierre, HAUSSIGNEMONT : GUILLEMIN Danièle, HEILTZ LE HUTIER : GERARD Corine, ISLE S/MARNE : MOLIN Cyril, LARZICOURT : BOURGOIN Régis, LUXEMONT-VILOTTE : GAGNEUX Gilles, PHILIPPE Marc ; MATIGNICOURT : LECLERC Didier, MONCETZ L'ABBAYE : CARON Monique, NORROIS : FOUGEROUSE Rémi, ORCONTE : //, PUJOL Eric, OUTINES : GERARD Benoit, STE MARIE DU LAC : BOUCHE Alain, ST REMY EN BZT : VALOTA Sylvain, DE BOUVET Michel, GUILBAUD-DELEAU Christine SCRUPY : BEAUVOIS Jean-Philippe, THIEBLEMONT : GIRARDOT Christian, GIUGANTI Christian, SCHIBI Jacqueline

HERNANDEZ Mario donne pouvoir à PUJOL Eric.

Monsieur Christian Girardot a été désigné secrétaire de séance.

En exercice : 31 Présents : 29 Pouvoir : 1 **Votants :30**

Première partie : présentation des avancées de la charte Familles en partenariat avec la MSA et la CAF

Avec comme support un power point joint à ce PV et la synthèse des réflexions des groupes d'élus sur la création d'un tiers lieu.

Mathilde Jacobé agent de développement social à la MSA et Virginie Chapelet, chargée de mission à la communauté de communes présentent les grands principes de cette charte et ses objectifs.

Ensuite elles rappellent les grandes étapes et l'organisation de la charte : groupe pilote, groupes projets et groupe référents, comité technique et comité de pilotage.

Elles présentent les travaux des groupes projets divisés de la manière suivante : le groupe JEUNES, le groupe LIEN SOCIAL et LOISIRS, le groupe MOBILITES, le groupe PARENTALITE, le groupe ECO SERVICES et le groupe TIERS LIEU et donnent les dates des prochaines rencontres.

Ensuite elles animent un atelier tiers – lieu avec les élus.

Deuxième partie : Délibérations.

N°72/2020 OBJET : CREATION D'UN POSTE EN CONTRAT EMPLOI COMPETENCES (CEC)

Dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences, il vous est proposé de créer un emploi dans les conditions ci-après, à compter du 14 septembre 2020.

Le parcours emploi compétences est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi. Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

L'autorisation de mise en œuvre de ce contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle -emploi pour le compte de l'Etat.

Je vous propose donc de m'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec Pôle-Emploi et du contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 10 mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre la communauté de communes et pôle-emploi.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des Membres présents, le conseil communautaire :

- **DECIDE** de créer un poste d'animateur périscolaire à compter du 14 septembre 2020 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences».

- **PRECISE** que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée initiale de 10 mois, renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention

- **PRECISE** que la durée du travail est fixée à **30 heures par semaine** ;

- **INDIQUE** que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC +19.61 % multiplié par le nombre d'heures de travail.

- **AUTORISE** la présidente à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle-Emploi pour ce recrutement

N°73/2020 OBJET : Création d'un emploi en CDI pour 13 heures hebdomadaires

La présidente expose au conseil communautaire qu'une animatrice périscolaire au sein de l'accueil périscolaire de Saint Remy en Bouzemont assure ce poste en CDD depuis 6 ans ; périscolaire à la pause méridienne et périscolaire le soir.

Il convient maintenant de lui proposer un CDI d'une durée hebdomadaire de 13 heures (catégorie C, 6^{ème} échelon).

Après en avoir délibéré à l'unanimité des Membres présents, le conseil communautaire décide :

Art.1 : La création d'un emploi permanent suivant :

- Un emploi d'animation périscolaire à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 13/35ème est créé à compter du 01 novembre 2020.

Art.2 : L'emploi d'animation scolaire relève du grade d'Adjoint territorial d'animation

Art.3 : Le titulaire du présent emploi pourra être amené, sur demande de la Présidente, à effectué exceptionnellement des heures complémentaires.

Art. 4 : L'agent recruté en qualité de contractuel aura pour fonctions :

- Animation d'activités auprès des enfants

Art. 5 : L'agent recruté en qualité de contractuel sera rémunéré sur la base de l'échelle C1 – échelon 6

N°74/2020 OBJET : Création d'un emploi en CDI pour 20 heures hebdomadaires

La Présidente expose au conseil communautaire que sur le groupe scolaire de Thiéblemont, depuis 6 ans, une agente fait fonction d'ATSEM et assure également l'entretien des locaux en CDD.

Il convient maintenant de lui proposer un CDI d'une durée hebdomadaire de 20 heures (catégorie C – 6^{ème} échelon)

Après en avoir délibéré à l'unanimité des Membres présents, le conseil communautaire décide :

Art.1 : La création d'un emploi permanent suivant :

- Un emploi d'Adjoint technique à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 20/35ème est créé à compter du 01 novembre 2020.

Art.2 : L'emploi relève du grade d'Adjoint technique territorial

Art.3 : Le titulaire du présent emploi pourra être amené, sur demande de la Présidente, à effectué exceptionnellement des heures complémentaires.

Art.4 : L'agent recruté en qualité de contractuel aura pour fonctions :

- Aide et surveillance auprès des enfants
- Entretien des locaux scolaires

Art.5 : L'agent recruté en qualité de contractuel sera rémunéré sur la base de l'échelle C1 – échelon 6

N° 75/2020 OBJET : CONTRACTION D'UN PRET A MOYEN TERME POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES GROUPES SCOLAIRES

La Présidente rappelle aux membres du conseil qu'en janvier et mars 2020, par délibérations, la communauté de communes a engagé des dépenses d'un montant total de 1 365 085 € HT :

- Travaux de réhabilitation du groupe scolaire François Lemaire de Thiéblemont-Farémont et construction d'un bâtiment annexe pour la cantine, l'accueil périscolaire et la bibliothèque
1 211 978 € HT avec frais d'études. Travaux réalisées en deux tranches, l'une en 2020, l'autre en 2021.
- Achat d'un terrain d'une surface de 2 130 m² pour un montant de 49 800 € pour construire le bâtiment annexe au groupe scolaire de Thiéblemont-Farémont.
- Agrandissement du groupe scolaire de Luxémont-Villotte : 103 307 € HT

Elle précise que pour ces projets, certaines subventions sont acquises (80 %), d'autres seront sollicitées fin 2020, début 2021 pour la construction du bâtiment annexe.

Afin de financer ces projets, il convient, comme voté dans le budget 2020, de solliciter un prêt de 367 000€ auprès d'un établissement bancaire.

Après en avoir délibéré par à l'Unanimité des Membres présents, le Conseil Communautaire détermine le plan de financement suivant pour faire face aux dépenses de ces projets.

Dépenses prévues	1 365 085 €
Subventions attendues	998 085 €

Autofinancement	0 €
Emprunt sollicité	367 000 €

- Décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du NORD EST à Reims, 25, rue Libergier, l'attribution d'un prêt de 367 000 euros, au *taux fixe en vigueur à la signature du contrat* et dont le remboursement s'effectuera en 15 années à partir du 4^{ème} trimestre 2020 par périodicités de 4 par an sans frais de dossier.

- Décide d'inscrire au budget 2020 les crédits et les débits correspondants,

- Prend l'engagement, au nom de la communauté de communes, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances,

- Autorise la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à la présidente pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

N° 76/2020 OBJET : Désignation des délégués au syndicat de démoustication

Conformément au statut du syndicat, il convient de désigner 20 représentants de la communauté de communes : 10 titulaires et 10 suppléants avec la répartition suivante :

Au titre des intercommunalités fusionnées, 1 siège pour l'ancienne CC du Bocage Champenois et 9 sièges au titre de la représentation-substitution pour 9 communes.

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité des Membres présents, de désigner les membres suivants :

	Délégué Titulaire	Délégué Suppléant
Ancienne CC du Bocage Champenois	LEFEBVRE Yannick	DELANGLE Thierry
Cloyes Sur Marne	GUILLOTTE Pascal	ROUGEAUX Laurent
Ecriennes	BONNEFOI Jean-Marc	TAILLEFUMIER Laurent
Isle sur Marne	MOLIN Cyril	PENOT Michel
Larzicourt	MENISSIER Christophe	CHAUDAT Dominique
Luxémont- Villotte	CHARPENTIER Patrick	RENAUDIN Laurent
Matignicourt – Goncourt	VAGNER David	ANJORAND Stéphane
Moncetz l'Abbaye	PARIS Francis	BUTARD Géraldine
Norrois	RAGUENET Luc	FRANCOIS Jean-Jacques
Orconte	BATAILLE Christophe	COIFFIER Françoise

Questions diverses :

Echanges sur le transfert de pouvoir de police spéciale au président d'un EPCI.

La présidente préparera un document support pour la prochaine réunion de conseil le 24 septembre.

La présidente informe les conseillers communautaires qu'aucune demande de fonds résistance n'a été demandée à ce jour sur la CCPBD.

Etant donnée l'heure tardive, les informations sur le FTTH seront vues au prochain conseil. Des documents seront renvoyés en mairie.